



Règlements généraux et réservations



Grand rassemblement des Premières nations Location d'espace pour restauration et kiosque

LE GRPN S'ENGAGE À :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la vente de nourriture et de boisson avec une prise électrique et éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2019;
- ✓ Fournir deux (2) chaises et une table pour l'espace locatif.

CATÉGORIE DE LOCATION – RESTAURATION ET KIOSQUE

- Membre des Pekuakamiulnuatsh
- Non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
- Aîné 65 ans et plus, membre des Pekuakamiulnuatsh (voir formulaire aîné 65 ans plus)
- Aîné 65 ans et plus, non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (voir formulaire aîné 65 ans plus)

* Pour la tarification, voir le formulaire prévu à la catégorie de location.

RÈGLEMENTS DE RÉSERVATION

- La période d'inscription est **du 3 juin 2019 au 28 juin 2019 à 12 h**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

<ul style="list-style-type: none">- Chèque certifié- Mandat poste- Paiement comptant <p>1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) GOW 2H0</p> <p>Pour un paiement par chèque certifié ou mandat poste, veuillez l'adresser à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan – GRPN</p>	<ul style="list-style-type: none">- Paiement direct (les cartes de crédit ne sont pas acceptées) <p>122, rue Pileu, porte 068</p>	<ul style="list-style-type: none">- Paiement AccèsD <p>Voir la procédure en annexe</p>
--	---	--

Date limite de paiement : **28 juin 2019 à 12 h.**

À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.

IMPORTANT : l'entente qui vous sera acheminée devra nous être retournée avant le 28 juin 2019 à 12 h.

Pour information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous au 418 275-5386 poste 1404 ou par courriel à grpn@mashteuiatsh.ca

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS	
1	Votre demande, votre versement et l'entente signée doivent nous être retournés avant le 28 juin 2019, 12 h.
2	Le paiement complet est OBLIGATOIRE avant le 28 juin 2019, à 12 h.
3	L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort et le locateur doit accepter le lieu d'attribution. Le tirage au sort s'effectue en guise d'égalité pour tous.
4	Avant de commencer les ventes, vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter au pavillon d'accueil pour recevoir votre fiche d'accueil.
5	Deux laissez-passer seront remis au demandeur ou à son représentant.
6	Aucune boisson alcoolisée et/ou drogue ne seront tolérées sur le site sous peine d'expulsion immédiate.
7	Le GRPN est un événement écoresponsable. Les locateurs sont appelés à faire leur part pour l'environnement. Aucun sac, contenant de plastique ou styromousse n'est permis.
8	Les animaux sont <u>interdits</u> sur le site.
9	Il est interdit de dormir sur le site.
10	Les VTT, automobiles, roulottes, motorisés, etc. sont interdits.
11	L'aménagement des concessions se fera via l'entrée principale du site.
12	Démantèlement de l'espace : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le locateur doit laisser son espace propre à son départ. ▪ Le locateur doit laisser sur place les équipements appartenant à l'organisation. ▪ Le démantèlement se fait le dimanche 14 juillet 2019 à compter de 18 h.
13	Pour avoir accès à la tarification aîné, vous devez remplir les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être âgé de 65 ans et plus; ▪ Une copie d'une pièce d'identité doit être jointe à la demande; ▪ Inscrire dans le formulaire d'inscription le nom de la personne aidante.
14	Tout manquement à l'un ou l'autre de ces règlements sera sujet à analyse par les organisateurs du GRPN et passible d'expulsion, et révocation du permis de vente, sans remboursement ni préavis.
RESTAURATION	
15	Vous pourrez prendre possession de l'espace à partir du jeudi 11 juillet, entre 16 h et 20 h pour installation seulement.
16	Vous devez OBLIGATOIREMENT avoir un <u>extincteur de feu</u> dans votre aire de restauration.
17	Les génératrices sont <u>interdites</u> sur le site.
18	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vendredi 12 juillet : 10 h à 22 h ▪ Samedi 13 juillet : 7 h 30 à 23 h ▪ Dimanche 14 juillet : 7 h 30 à 16 h
19	Vous devrez laisser votre emplacement tel que vous l'avez reçu et le dégager de toutes matières jetables. Des contenants seront à votre disposition pour vous départir des huiles usées.
KIOSQUES D'ARTISANS	
20	La vente de nourriture est interdite.
21	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vendredi 12 juillet : 10 h à 22 h ▪ Samedi 13 juillet : 7 h 30 à 23 h ▪ Dimanche 14 juillet : 7 h 30 à 18 h
22	L'aménagement se fera le vendredi 12 juillet de 14 h 30 à 16 h 30 et des VTT seront mis à votre disposition.

